

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 février 2022 A 18 H 30

Convocation du 27 janvier 2022

Présents : GOZZERINO Ghislain, YRIEIX Françoise, MORISSET Marc, ATANNÉ Martial, FREICHE Claude, VAN DE HEL Wander, MARILLIER Mireille, LANSADE Maryline, GIBERT Mickaël, BITTNER Bernard.

Absent excusé : BRETHON Christelle,

ORDRE DU JOUR

1 – Défense incendie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le secteur de Cardaillac n'est pas desservi en défense incendie. Le conseil municipal, considérant que le secteur de Cardaillac est urbanisé et que les poteaux incendie les plus proches sont situés à plus de 550 m, DECIDE de faire installer un nouveau poteau dans le secteur de Cardaillac. Monsieur le Maire est chargé de demander le devis correspondant.

Monsieur Bittner précise qu'il a demandé une modélisation sur la capacité à installer une borne incendie.

Concernant le projet de construction d'un hangar photovoltaïque au lieudit "Pont de Lapeyre" non accessible à la défense incendie Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permissionnaire installe sa propre défense incendie (citerne souple).

Il est précisé que pour les points mis en place par les agriculteurs vont être validés par le SDIS, aux lieux dits : La Guillamote, Roudayrou, et Lac de Galine.

Monsieur MORISSET demande s'il serait possible de prendre en compte les bouches d'irrigation agricole. La question sera posée au SDIS.

2 – Eclairage public

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a pris contact avec les techniciens de Territoire d'Energie 47 pour faire le point sur les différents points lumineux, éclairage public, à rajouter dans le village. Il présente et commente les plans ainsi que le devis qui s'élève à la somme de 2 851.52 € TTC avec une prise en charge par TE47 de 1 726.94 € HT, reste à la charge de la commune 1 124.57 € HT ;

Le conseil valide les propositions faites sur le devis de TE47. A prévoir au budget primitif 2022.

3 – Aménagement paysager du local associatif

Monsieur Morisset présente les devis d'aménagement paysager du local associatif, engazonnement, pose d'une bâche sur le Talus et plantations diverses il précise que les travaux pourront être faits au printemps :

- Devis de l'entreprise Jo Séguy pour un montant TTC de 4 584.00 – devis retenu
- Devis de l'entreprise Antoine pour un montant TTC de 4 683.79

Mme Marillier demande s'il est possible de de planter différentes essence d'arbres.

4 – Projet véhicule communal

Monsieur Morisset explique que le véhicule communal est vieillissant et qu'il faudra envisager de le remplacer à terme. Il précise qu'il a demandé à la société GOUPIL de BOURAN une présentation d'un véhicule électrique. Ce véhicule pourrait servir pour des travaux à l'intérieur du village en complément du véhicule actuel. La société propose un essai d'une semaine. Il s'agit d'une première approche.

Le prix d'un véhicule neuf serait de 22 000 € environ, la société a un parc de véhicule d'occasion qu'elle peut proposer au prix de 8 000.00 € environ.

Le conseil est favorable au prêt de ce véhicule pour le printemps.

5 – Préparation programme travaux 2022

Monsieur le Maire a demandé un devis de réfection des trottoirs

Il précise que dans le cadre du projet de l'ancienne école le Sous-Préfet doit venir à Laparade pour préparer le projet et indiquer au Conseil les possibilités de subvention et aides diverses pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire précise que la DGFIP a nommé un consultant collectivités en la personne de Monsieur RAVEL, qui propose de présenter au conseil la présentation de la fiscalité communale.

Mur des remparts prévoir au budget la restauration de ce mur il est conseillé de faire un programme de restauration sur plusieurs années de tout le rempart. La chose essentielle pour la commune est de prévoir cette restauration. La priorité est de savoir à qui appartiennent réellement les remparts. Une audience à lieu le 28 février 2022. Une expertise a été demandée. Ce mur se trouve dans une situation de domaine protégé.

6 – Travaux en cours

- Les travaux de marquage de la rue de Monclar ont débuté.
- Chemin de Ribet, la CCLT a commencé le terrassement du chemin pour éviter l'écoulement de l'eau chez la propriétaire voisine, Mme USTULIN.
- Le Local associatif est terminé et raccordé à l'électricité, la remise des clés aux chasseurs se fera au printemps avec une réception prévue par les chasseurs.

7 – Questions diverses

- Monsieur BITTNER demande à Monsieur GIBERT ou en est la prise d'eau défense incendie, Monsieur GIBERT répond qu'il va s'en occuper et signer le devis.
- Mme YRIEIX demande si la société qui porte le digestat a prévu de refaire la route de la TORGUE qui est dégradée par le passage des engins transportant le digestat elle demande également que les véhicules ralentissent l'allure sur les routes.
- Monsieur MORISSET informe que la maison située au lieudit Albin sur la commune de GRATELOUP SAINT GAYRAND a été vendue. Elle est accessible en partie par le chemin rural

situé sur la commune de LAPARADE au lieudit Subrebosc il s'agit du seul chemin pour y accéder. Considérant que la maison est sur la commune de GRATELOUP SAINT GAYRAND, si une demande d'aménagement est faite le conseil municipal n'y répondra que sous réserve d'une participation de la commune de GRATELOUP SAINT GAYRAND.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est sollicité tous les jours pour des demandes de parrainage et précise qu'il ne parraine aucun candidat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h.

Le Maire